

Alors que partout les conditions de travail se dégradent, les effectifs se réduisent, le gouvernement impose aux infirmières, spécialisées, manipulateurs-radio, rééducateurs, la suppression de la catégorie active en échange de revalorisations salariales insuffisantes et inégalitaires. Pour SUD, c'est bien évidemment inacceptable !

Le 30 mars : défendons la catégorie active, le droit à la retraite à 55 ans !



Union
syndicale
Solidaires

Rappelons que le protocole d'accord supprimant la catégorie active a été signé en février dernier par un seul syndicat de cadres, même pas représentatif des professions concernées.

Le gouvernement a décidé de passer en force en rajoutant un amendement au texte de loi de rénovation du dialogue social dans la fonction publique qui tire un trait sur la catégorie active des personnels paramédicaux, c'est à dire au droit à partir en retraite à 55 ans et aux bonifications d'une année pour dix effectuées.

Au-delà, c'est la suppression de la catégorie active pour tous qui se profile, et ce n'est plus à 60, mais à 62, 63 ans ou plus qu'il faudra partir demain pour espérer une pension à taux plein ! (avec la suppression des majorations d'années).

Alors que le gouvernement a repoussé à l'automne le débat général sur les retraites, il anticipe des reculs importants en s'attaquant au droit à la retraite à 55 ans pour les soignants.

En contrepartie, les reclassements proposés sont loin des revendications salariales. Les gains annoncés par Mme Bachelot (+ 2000 euros par an) ne concerneront que les professionnels qui pourront arriver en fin de carrière, et seront étalés sur 5 ans. La plupart des infirmières et paramédicaux ne gagneront qu'entre 30 et 50 euros de plus par mois en décembre 2010.

La suppression de la catégorie active est annoncée dans une période où les conditions de travail n'ont jamais été aussi détériorées !

L'intensification du travail, les glissements de tâches, les effectifs insuffisants sont devenus monnaie courante dans les établissements de santé. Les plannings de travail sont de plus en plus chamboulés, les horaires modifiés et rallongés, les jours RTT supprimés, les heures supplémentaires imposées !

Ne laissons pas brader un acquis social SUD appelle les infirmières DE, spécialisées, manipulateurs radios, rééducateurs, cadres de santé à se mobiliser dans les établissements et départements **le mardi 30 mars**, premier jour du débat à l'Assemblée Nationale de la loi dite de "modernisation du dialogue social". Etrange modernisation quand le ministère de la santé impose des reculs sociaux !!!

En Ile de France, SUD santé-sociaux appelle à un rassemblement unitaire à partir de 11H à l'Assemblée Nationale pour exiger le retrait de l'article de loi sur la suppression de la catégorie active.

Ensemble pour :

- la défense de nos droits,
- le maintien et l'extension de la catégorie active et des majorations d'années,
- de véritables revalorisations de carrière sans contreparties,
- de réelles améliorations des conditions de travail.

Un préavis national de grève est déposé par SUD santé-sociaux pour le 30 mars.

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 22 mars 2010

Le 30 mars ne laissons pas les députés dépouiller nos droits !